

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 51
Membres absents : 27
Procurations : 13

Séance du 15 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du mois de février, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 09/02/2023
Date de transmission : 21/02/2023
Date de mise en ligne : 22/02/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. OTT Jean-Martin, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAILLEAUX Hélène, M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. KAHRIC Franck, M. LATSCHA Gaston (pouvoir à Mme CHAPPEL Josiane), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. LITZLER Thierry, M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie (pouvoir à Mme GANGLOFF Karin), M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

9^{ème} QUESTION

Conclusion d'une Convention de financement de l'ETB pour la période 2023-2025 (DELIBERATION n°2023-009)

MM. ZELLER Thomas, JUCHS Bernard, SIBOLD Clément, et Mme MUTH Sandra ne prennent pas part au vote.

Afin d'assurer la continuité financière et organisationnelle de la structure transfrontalière de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) après 2022, le Comité Directeur de l'ETB sollicite Saint-Louis Agglomération pour poursuivre son partenariat durant la période 2023-2025 et ce sur la base d'une nouvelle convention.

Cette convention a pour objet de définir le plan de travail de l'association pour le compte des partenaires cofinanceurs de la structure sur trois ans et en fixe le plan de financement (hors cotisation des membres).

Le budget annuel de l'association s'élève à 365 013 € pour 2023, 2024 et 2025, réparti à 50% pour la Suisse, et à parts égales entre l'Allemagne (25%) et la France (25%).

La contribution financière annuelle sollicitée auprès de Saint-Louis Agglomération s'élève ainsi à 47 439,68 €, correspondant à 13% du budget global.

Le programme de travail de l'ETB 2023-2025 prévoit d'intensifier les actions au profit de la société civile et de faire émerger de nouveaux projets. Des mesures de communication renforcées permettront également de rendre le travail de l'ETB plus visible.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le cofinancement par Saint-Louis Agglomération de l'ETB à hauteur de 47 439,68 € par an de 2023 à 2025 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 59 voix pour et 5 abstentions ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 février 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN